

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE RESULTATS (PID)
STADE DE LA CONCEPTION**

Rapport No.: 84646

Nom du Programme	Projet de Gestion Intégrée des Risques
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)
Pays	Royaume du Maroc
Secteur	Protection contre les inondations (50%), Secteur Financier (30%), Agriculture, secteur de la pêche et des forêts (20%)
Instrument de Prêt	Programme de Résultats
No. d'identification du Programme	P144539
<i>{En cas de Fin. Add}</i> No. d'identification du Projet Parent	N/A
Emprunteur(s)	Royaume du Maroc
Agence d'Exécution	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
Date de Préparation du PID	16/07/2013
Date prévue d'achèvement de l'Evaluation	29/05/2014
Date prévue d'approbation par le Conseil d'Administration	22/07/2014
Décision consécutive suite à l'examen du document de la conception du programme	Suite à l'examen du document de conception du programme, il a été décidé de poursuivre la préparation de cette opération.

I. Introduction et Contexte

A. Contexte national

Bien que le Maroc ait eu une bonne performance économique au cours de la dernière décennie, il reste confronté à d'importants défis de développement humain et social à moyen terme.

Le Maroc a accompli des progrès économiques considérables au cours des dix dernières années précédant le Printemps arabe. La croissance a atteint en moyenne 4.8 pourcent sur la période 2001-12, comparé à 2.8 pourcent dans les années 1990. L'inflation était de moins de 2 pourcent pendant cette période. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant a doublé pour atteindre 2.951 dollars EU en 2012 ; le chômage a diminué, passant de 13,6 pourcent en 2000 à 9 pourcent en 2012, la pauvreté absolue a également diminué de 15,3 pourcent à environ 8,8 pourcent entre 2001 et 2008. Cependant, depuis le début de la crise financière mondiale, et surtout plus récemment, les problèmes de gestion économique du Maroc ont sensiblement augmenté.

L'évolution de la situation dans la zone Euro et la hausse soutenue du prix du carburant et des prix d'importation des produits alimentaires devraient continuer à mettre une pression sur les

balances budgétaires et extérieures. Le déficit du compte courant représentait 9,6 pourcent du PIB en 2012 ; ce déficit budgétaire s'est détérioré jusqu'à 7,6 pourcent du PIB en 2012. Le financement du déficit par la méthode classique d'emprunt extérieur auprès des créanciers multilatéraux et bilatéraux, ajouté aux subventions d'investissement s'est avéré insuffisant, ce qui a conduit le gouvernement à lever 1,5 milliards de dollars d'obligations sur les marchés financiers internationaux en Décembre 2012. Ce qui a eu comme conséquence une augmentation de la dette du gouvernement central de 5,1 point de pourcentage en 2012 pour atteindre 58.8 pourcent du PIB. De plus, la précarité économique est restée très répandue à travers le pays-avec approximativement 8 million de personnes (soit un quart de la population) qui sont soit dans la pauvreté absolue ou sous la menace constante de retomber dans la pauvreté. L'écart des niveaux de vie en milieu rural ou urbain est plus élevé au Maroc que dans tous les pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA), avec un taux de pauvreté 3 fois plus élevé dans les zones urbaines.

Dans ce contexte de développement socio-économique, le Maroc continue d'être vulnérable a un nombre varié de risques de chocs exogènes importants. Parmi ces risques figurent les chocs économiques liés à la volatilité du prix des matières premières (en particulier pour l'énergie et les produits alimentaires), les risques naturels (tels que les tremblements de terre et leurs conséquences à savoir les tsunamis, inondations, sécheresse, etc.), les risques technologiques (tels que les accidents de transport et plus particulièrement les accidents de type marin en cas de déversement de pétrole etc.), et les risques biologiques qui affectent les humains, le bétail, la faune et la flore. En ce qui concerne les vulnérabilités macro-économiques liés aux fluctuations des prix des matières premières, les risques proviennent essentiellement de la forte dépendance sur les produits énergétiques importés comme le pétrole. Les importations d'énergie couvrent 97 pourcent des besoins totaux en énergie et l'intensité énergétique des secteurs à croissance rapide tels que le transport est à la hausse. La vulnérabilité du pays est en outre aggravée par le système de subvention universelle actuellement en vigueur, qui protège à la fois la population et les secteurs économiques de la hausse des prix en transférant cette fluctuation des prix sur la balance budgétaire du gouvernement année après année. En s'investissant de facto dans le rôle d'assureur contre la hausse des prix des importations, le système de subvention expose le gouvernement et le budget de l'Etat à des risques considérables concernant le prix des matières premières.

Les catastrophes naturelles représentent une réalité importante auquel le pays est confronté, et qui est souvent exacerbée par l'urbanisation des zones exposées aux aléas et changements climatiques. Le tremblement de terre d'Agadir en 1960 qui n'a duré qu'à peu près 10 secondes a entraîné la mort de plus de 15.000 marocains et laissé quantité d'autres sans abri, et cela ajoute à la perte des biens et des moyens de subsistance. Aussi, encore présent dans la mémoire de la plupart des marocains, le tremblement de terre d'Al-Hoceima qui en 2004, a tué plus de 600 personnes et blessé plus de 1000 et également créé de nombreux sans abri et détruit des biens et infrastructures. De même, les récentes inondations à Tanger (2008) et Al Gharb (2009) ont causé d'importantes pertes économiques et de destructions de biens. Alors que le changement climatique devrait augmenter à la fois le nombre de catastrophes imprévisibles (telles que les tempêtes ou inondations) et les catastrophes à évolution (telles que la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer, conduisant à la salinisation et aux inondations côtières), il est vrai que l'urbanisation rajoute à cette vulnérabilité. Par exemple, Casablanca, qui abrite 3,3

millions de personnes, plus 300.000 dans les agglomérations voisines, devrait augmenter à 5,1 millions d'habitants en 2030, et la vulnérabilité de la ville aux inondations, à l'érosion côtière et aux inondations marines va s'accroître dans les années qui vont précéder 2030, avec le niveau de la mer qui devrait potentiellement augmenter de 20 centimètres (estimation à la hausse), tandis que les plages devraient reculer d'à peu près 15 mètres.

Compte-tenu de l'importance du secteur de l'agriculture, les risques naturels ont aussi des répercussions économiques profondes sur l'économie marocaine. Le secteur contribue à hauteur de 15 pourcent du PIB national et à hauteur de 23 pourcent des exportations du Maroc. Il fournit de l'emploi à environ la moitié de la main-d'œuvre nationale et fournit 75 pourcent de l'emploi en milieu rural. La grande majorité des 1,5 millions d'exploitations agricoles sont des exploitations de semi-substance, avec de faibles niveaux de productivité et de qualité des produits et une intégration au marché limitée. Ces exploitations sont de petites taille (70 pourcent ont moins de 5 hectares) et en grande partie à irrigation pluviale, d'où leur vulnérabilité aux sécheresses récurrentes. En plus de la vulnérabilité, il faut compter avec le fait que le niveau des eaux de pluie enregistré démontre une tendance négative à l'échelle nationale et régionale (par exemple, sur le plan national, les pluies de printemps ont baissé de près de 40 pourcent depuis 1960).

B. Contexte Sectoriel et Institutionnel

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Maroc (GdM), en étroite collaboration avec la Banque mondiale, a procédé à des évaluations complètes de certains éléments clés de la vulnérabilité de l'économie et de la société. Afin d'atteindre l'objectif de renforcer les capacités de résistance du Maroc par rapport à certains risques de catastrophes naturelles clés, une initiative ambitieuse a été mise en place en 2008 à travers laquelle le GdM a cherché à aborder la gestion des principaux risques auxquels le pays est confronté avec une approche plus holistique, plutôt que d'avoir une approche des risques en "silos", comme cela a toujours été le cas traditionnellement. Dans un premier temps, le Maroc, avec le soutien de la Banque mondiale et de certains bailleurs de fonds, a effectué des évaluations de risque sur les risques de catastrophes naturelles auxquels le pays doit faire face, et aussi sur les risques dans le secteur de l'agriculture et dans le domaine des matières premières (notamment la volatilité des prix) dans le secteur de l'énergie. Ces risques ont été sélectionnés à la suite d'une évaluation préliminaire des risques par le gouvernement du Maroc qui a déterminé que leurs impact cumulatif sur le plan politique, économique et social était considérable - avec toutefois la compréhension explicite que des risques additionnels (tels que les risques dans le secteur de la finance) revêtent également une grande importance systémique mais ne seront pas traités dans le contexte du partenariat Maroc-Banque mondiale sur la gestion des risques. Les évaluations ont des résultats analytiques suivants (pour plus de détails voir l'annexe 3 ainsi que le rapport d'accompagnement : "Bâtir les Capacités de Résistance du Maroc : Eléments pour une Stratégie de Gestion Intégrée des Risques").

Le Maroc est très vulnérable à un certain nombre de risques naturels - et son exposition a été désormais quantifiée. Dans le cadre du partenariat sur les risques entre la Banque et le Maroc, un instrument d'analyse basé sur le SIG, en l'occurrence MNHpra (l'Analyse Probabiliste des Risques Naturels au Maroc) qui a été développé pour analyser les tremblements

de terre, inondations, tsunamis, sécheresse et risque de glissement de terrain au Maroc a déterminé que le pays comporte des risques substantiels causés par les catastrophes naturelles. Le découvert total du Maroc - mesure par les actifs de l'environnement bâti - s'élève à 2,7 trillion de DM (ou l'équivalent de 90,000 million de DM par habitant) et la moyenne des pertes annuelles causées par les catastrophes naturelles s'élève à 5,0 milliard de DM. Selon les estimations probabilistes d'évaluation des risques, au cours des 30 prochaines années il existe 95 pourcent de chance qu'il y ait un tremblement de terre ou une inondation qui provoquerait des pertes d'un montant de 5 milliards de DM, il existe également 90 pourcent de chance qu'il pourrait y survenir un événement qui causerait des pertes de 10 milliards de dirhams et 65 pourcent de probabilité qu'il y ait un événement provoquant des pertes d'à peu près 25 milliards de DM. En outre, la projection des impacts causés par les catastrophes naturelles sur l'économie et le budget sont considérables - un rare mais possible 1 sur 10,000 tremblement de terre par an (comme celui du Japon en 2011) se traduirait par des pertes directes de 41,3 milliards de DM soit 18 pourcent du budget de l'Etat et plus de 4 pourcent du PIB (rajouter les pertes indirectes augmenteraient l'impact sur le budget à 23 pourcent soit plus de 6 pourcent du PIB), tandis qu'une inondation récurrente sur une période de 1000 ans pourrait résulter des pertes de 5 pourcent sur le budget et 1 pourcent du PIB. Cependant, différents risques affectent différentes parties du pays différemment :

- Par exemple, *les risques de tremblement de terre* sont principalement concentrés dans le Nord du Maroc, et dans une moindre mesure sur une ligne passant par Fès, Marrakech et Agadir. Cinq provinces (Nador, Al-Hoceima, Berkane, Taza, Tetouan), qui ne couvrent que 8 pourcent de l'exposition de la construction nationale totale, ont un tremblement de terre qui leur occasionne des pertes annuelles moyenne de 34 pourcent du total des pertes annuelles des constructions nationales (AAL). Cela signifie qu'en moyenne, et ce uniquement pour les bâtiments, 8 pourcent des bâtiments exposés contribuent pour 34 pourcent des risques potentiels de pertes due aux tremblements de terre. De toute évidence, si le risque de 8 pourcent sur les bâtiments du Maroc peut être réduit, le risque global de dommages aux bâtiments du Maroc peut également être réduit.
- De même, les inondations représentent un problème chronique pour le Maroc, et causent en moyenne beaucoup plus de dégâts par an que les tremblements de terre, avec un total de pertes moyennes annuelles (AAL) de 4,2 milliards de DM. En outre, le risque d'inondations affecte beaucoup plus les régions du Maroc (en fait, la plupart des provinces) comparé aux risques de tremblements de terre, mais il est vrai que cela affecte seulement des endroits déterminés (par exemple, certaines parties de chaque province). L'analyse probabiliste des risques naturels au Maroc (MnhPRA) a identifié quatre provinces (Kenitra, Tétouan, Casablanca et Sidi Kacem) qui contribuent pour 60 pourcent des pertes moyennes annuelles sur les bâtiments dues aux inondations.
- En ce qui concerne *les sécheresses*, l'Analyse probabiliste des risques naturels au Maroc (MnhPRA) a estimé que les pertes moyennes annuelles (AAL) sur la production de céréales (qui ne constituent qu'une partie de la valeur ajoutée du secteur agricole) à environ 2.7 milliards de DM. De toute évidence, étant donné que 90 pourcent de l'agriculture au Maroc est traditionnelle et basée sur l'irrigation pluviale, le secteur est donc particulièrement vulnérable aux risques climatiques connexes, non seulement la sécheresse, mais également

les inondations. D'autres risques importants sont notamment les insectes nuisibles et autres maladies, ainsi que la volatilité des prix du marché. Les trois régions les plus exposées sont Sousse-Massa-Draa, Meknès et Marrakech-Tensift. Dans l'ensemble, on estime que l'exposition totale du secteur de l'agriculture aux divers risques était de 75 milliards de DM en 2008, passant à 185 milliards de DM en 2020.

Pertes Estimatives du Maroc dues aux Catastrophes Naturelles pour diverses périodes récurrentes
(Millions de Dirhams marocains)

Nature du risque	Exposition*	AAL**	Coût des pertes	Périodes récurrentes (années)				
				20	50	100	500	1000
Tremblements de terre	2, 700,000	850	0.0003	4,523	9,570	15,417	35,800	48,000
Inondations	2, 700,000	4,177	0.0016	22,275	26,161	27,556	29,717	34,100
Tsunami	2, 700,000	125	0.00005	2	3	404	28,013	58,852
Sécheresses (3 récoltes seulement)		2,696	na	15,678	16,638	17,367	18,035	na

* Valeur Totale des bâtiments et Infrastructures exposés (en Millions DM)

** AAL = Pertes Annuelles Moyennes (en Millions DM)

Compte tenu de ces risques, le GdM a investi dans une gamme d'initiatives de gestion des risques, dont certaines sont déjà mises en place. Par exemple en cas de catastrophe naturelle, le GdM a mis en place de bons systèmes de réponse de crise au sein du Ministère de l'Intérieur - qui sont appuyé par un cadre législatif correspondant. Suite au tremblement de terre dévastateur d'Al-Hoceima en 2004, une Commission royale d'enquête mise en place par le roi a recommandé la création (i) d'un Comité national de coordination chargé de coordonner les situations d'urgence en réunissant différents Ministères et comités techniques et scientifiques lors d'une catastrophe et (ii) le Centre de Veille et de Coordination (CVC) afin de gérer la situation d'urgence réelle sur le terrain, allouer les ressources (financières et matérielles), ainsi que tous les parties prenantes de la coordination. Le CVC abrite également un "centre de crise", consacré à la coordination, au soutien et à l'assistance de ceux qui sont déployés sur le terrain pendant les situations d'urgence.

Sur la prévention des risques naturels et la préparation, un certain nombre d'initiatives sont déjà en place. Par exemple, d'un point de vue juridique, c'est le Ministère de l'Environnement qui est mandaté pour la prévention des risques de catastrophes naturelles (conformément au décret no. 2-99-922 institué en 2002), ainsi que la gestion de la crise concernant la pollution marine (conformément au Plan National d' Urgence, appliqué depuis 2003), tandis que c'est le Ministère de l'intérieur qui est chargé de la gestion de toutes les autres préventions de crise (selon le décret de 1997). Des organismes scientifiques comme l'Institut national de géophysique (ING) effectuent des recherches sur l'activité sismique au Maroc ainsi que les zones nationales afin d'établir une cartographie des risques sismiques pour concevoir de meilleurs codes du bâtiment. De même, les différents bureaux nationaux des bassins

hydrologiques recueillent des données sur les précipitations et le débit des cours d'eau, et dessinent des cartes des zones inondables. Des programmes spécifiques d'atténuation des risques de catastrophes existent pour la protection contre les inondations et la préparation aux tremblements de terre. Le Département de l'Eau a formulé la Stratégie nationale de l'eau en 2009, qui comprend la mise en place de systèmes d'alertes précoces pour les inondations, les prévisions météorologiques, y compris les plans des risques d'inondation pour la planification urbaine et la gestion des bassins versants. Le Maroc a également un plan national de protection contre les inondations qui identifie les sites spécifiques vulnérables aux inondations ainsi que les programmes d'investissement correspondants. En outre, suite aux tremblements de terre et particulièrement après le tremblement de terre d'Al-Hoceima, les codes du bâtiment marocains ont été mis à jour en 2011 (RPS 2011) et désormais fixent les règles pour le calcul et la conception de structures afin de les renforcer contre les chocs sismiques et l'adoption des dispositions techniques de génie civil en matière de conception architecturale afin de renforcer les bâtiments et les concevoir pour mieux résister aux tremblements de terre .

Dans le domaine du financement des risques, le GdM envisage de développer un marché d'assurance contre les risques de catastrophes naturelles et également de favoriser l'assurance contre les risques agricoles. Le Ministère des Finances est en train de préparer une loi d'assurance contre les catastrophes naturelles (la loi 34-08) qui s'appuie sur un programme d'assurance contre les catastrophes naturelles (dans lequel une assurance contre les catastrophes naturelles est obligatoirement ajoutée à toute police d'assurance), et un programme social ou un fond de solidarité (le Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques - FSEC) contre les événements catastrophiques est créé pour offrir une compensation aux victimes non assurées). La loi prévoit un plus grand rôle de l'assurance dans le secteur privé et propose notamment la création d'un pool de réassurance contre les risques de catastrophes naturelles, dont le capital proviendra des assureurs privés et de l'étatique Société Centrale de Réassurance (SCR) qui va réassurer la majorité de l'exposition au début du programme. La loi devrait augmenter le nombre de propriété résidentielles et commerciales assurées contre les catastrophes naturelles et de clarifier passif éventuel du gouvernement pour un soutien financier à la population non assurée du Maroc. En outre, elle permettra au gouvernement et au pays de faire une transition ex ante vers une approche la gestion financière des catastrophes naturelles avec un transfert d'une partie des risques contre les catastrophes naturelles dans le marché de l'assurance nationale et le marché de réassurance international. Un programme d'assurance agricole existe aussi, qui est largement soutenu par le GdM et distribué par la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA). Une assurance climatique globale (y compris la sécheresse) a été lancée en 2013 et 500.000 hectares de céréales ont été assurés pour la campagne agricole 2012-2013. Il est prévu que ce programme assurera jusqu'à 1 million d'hectares en 2015.

Cependant et à ce jour, la gestion des risques marocaine a été très sectorielle. Les initiatives énumérées ci-dessus sont mises en œuvre par silos (par Ministère, par type de risque) et ils souffrent du fait de la fragmentation institutionnelle. Il existe peu de coordination entre les principaux organismes gouvernementaux concernés, à savoir le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, le Ministère du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Eau et de l'Environnement, etc. Sur le plan institutionnel, ces risques ne sont pas suffisamment compris et sont gérés par différentes agences de manière désordonnée. Les

différentes étapes du cycle de gestion des risques, à savoir - la préparation, l'atténuation des risques, la récupération etc. - ainsi que les différents types de risques sont gérés par silos et les liens entre eux ne sont pas toujours établis.

Par exemple, bien que le CVC, un département au sein du Ministère de l'Intérieur, est chargé de la gestion des crises, la prévention et la préparation des communautés et d'autres autorités et se retrouve dans différents Ministères (Ministère du Logement et de l'Urbanisme pour le respect des codes de construction, les Ministères de l'Eau et Environnement pour la construction des digues et des barrages pour endiguer les crues etc...). En plus du manque d'intégration horizontale - ainsi que verticale - il y existe une grande marge de manœuvre pour l'amélioration de la gestion des risques dans chaque secteur, tel que l'amélioration du faible respect de l'application du code du bâtiment, ou la mise en place d'un cadre plus global de financement de la gestion des risques.

Suite à la prise de conscience aigüe des risques auxquels le pays est confronté, et de la fragmentation des cadres de gestion des risques, le gouvernement du Maroc a décidé de consolider, moderniser et élargir les initiatives de prévention des risques et d'atténuation des risques existants dans un programme et une stratégie de gestion des risques intégrée.

L'objectif global du programme du gouvernement est d'accroître la résilience du Maroc face aux risques. Dans un premier temps, le GdM a commencé à élaborer une stratégie nationale pour une gestion intégrée des risques - destinée à articuler une vision claire à court, moyen et long terme des objectifs, des priorités et des activités d'investissement. La Banque mondiale a fourni un soutien continu à l'élaboration de cette stratégie, tel qu'il l'est indiqué dans le rapport d'accompagnement : "Renforcer les Capacités de Résistance du Maroc: Données pour une Stratégie Intégrée de la Gestion des Risques". Un élément important qui doit figurer dans la stratégie est la création d'un bureau spéciale, le Bureau National de Gestion des Risques (BNGR) pour coordonner l'analyse des risques, la mensuration, la prise de décision et l'allocation des ressources entre les différents ministères et à travers les différents niveaux du gouvernement. De plus, le GdM prend des mesures pour créer à l'échelle du gouvernement, un vaste système d'information et de gestion des risques (SIGR), qui permettrait l'échange et la gestion interministérielle des données relatives aux géo-références de l'exposition, aux dangers et risques de catastrophes naturelles. Ces deux activités sont destinées à fournir au gouvernement les modalités du système institutionnel et d'information permettant une approche plus stratégique de la gestion des risques. Grâce à ces réformes, le Maroc cherche à établir un système institutionnel plus intégré pour la gestion des risques, à la fois "verticalement" (à travers les strates du gouvernement) et "horizontalement" (à travers les Ministères de tutelle). L'approche es conforme aux pratiques internationales émergentes sur la gestion intégrée des risques (GIR) qui favorisent l'intégration horizontale et verticale pour permettre une collaboration sur l'ensemble des cycles de gestion des risques qui soit parfaitement conforme aux nouvelles pratiques mondiales en matière de gestion intégrée des risques et tel que décrit dans le "Rapport Mondial du Développement" de la Banque mondiale de 2014 (voir encadré 1).

Encadré 1: Rapport Mondial sur le Développement (WDR) 2014 : Gérer les Risques pour le Développement

Le Rapport Mondial sur le Développement (RMD) 2014 sera articulé sur le rôle joué par la gestion des risques dans le développement et la réduction de la pauvreté. Il fera valoir que la gestion responsable et efficace des risques est cruciale, non seulement pour réduire les impacts négatifs des chocs et des risques, mais aussi pour permettre aux individus, aux ménages et aux entreprises de poursuivre de nouvelles opportunités de croissance et de prospérité. Une gestion des risques responsable et efficace nécessite une approche systématique qui combine la préparation pour (ex ante) et la résolution (ex post) des risques.

Que les risques soient imposés ou pris volontairement, la croissance et le développement ne pourront être atteints qu'en luttant contre les risques d'une manière responsable et efficace. La gestion des risques doit donc être une préoccupation principale à tous les échelons de la société. D'un point de vue à la fois privé et public, l'objectif de la gestion des risques est de réduire les pertes et améliorer les avantages dont les gens peuvent bénéficier dans la conduite de leurs vies quotidiennes et la recherche des opportunités de développement.

Que les risques soient idiosyncrasiques ou systémiques, la gestion des risques est une responsabilité partagée, nécessitant des actions que les individus et les systèmes sociaux doivent souvent entreprendre en coordination. Il est pratiquement impossible que des individus par eux-mêmes entreprennent de gérer avec succès tous les risques auxquels ils doivent faire face. Une gestion efficace des risques requiert l'implication de systèmes sociaux et économiques fonctionnels - les ménages, les communautés locales, le secteur des entreprises, le système financier, l'Etat et la communauté internationale - chacun fournissant un soutien à la gestion des risques des individus de différentes manières tout en étant complémentaires.

En abordant les risques de manière intégrée permet de définir les priorités et éviter les dépenses excessives sur la gestion d'un risque tandis que d'autres sont négligés. Il existe des synergies et des compromis dans la gestion des risques individuels, et les synergies offrent des opportunités aux fruits murs et des actions à faibles coûts. Une approche multi-parties prenantes, à la gestion nationale des risques permet à ces compromis et à ces synergies entre les risques d'être identifiés et gérés. Il rend également le processus de gestion des risques moins sujet à l'emprise politique, et introduit des mécanismes de recevabilité et de responsabilisation critiques.

Sources: l'équipe de RMD.

Il y a des avantages évidents que le Maroc pourrait tirer d'une approche de gestion des risques plus intégrée. Un avantage clé d'une approche intégrée, c'est qu'il va faciliter la mise en pratique de liens intersectoriels nécessaires. Par exemple, une grosse inondation aura un impact différent dans les différents Ministères - les Travaux publics, afin d'assurer que les constructions seront bâties en dehors d'une zone d'inondation, l'Agriculture, si l'inondation affecte les agriculteurs, de l'Intérieur pour les services de sécurité/d'urgence; de la Santé pour le traitement des victimes dans les hôpitaux, des Finances pour l'indemnisation des personnes et des communautés touchées, ainsi que pour le financement de la reconstruction. L'effort du Maroc pour examiner les risques de manière intégrée permettrait donc au gouvernement d'établir les liaisons nécessaires et d'améliorer ainsi les futures infrastructures et les décisions d'investissements publics connexes; de mieux anticiper les besoins du budget et d'ordonner par ordre de priorité les allocations budgétaires ; de coordonner les actions entre les Ministères pour améliorer la communication, éviter les chevauchements d'actions et bénéficier des économies d'échelle, de réduire le coût des risques mal gérés et ignorés, et améliorer la résilience sociale en étant plus proactifs avant l'avènement d'un événement négatif afin d'en réduire son impact économique et social. Un gouvernement est souvent considéré comme le gestionnaire ultime de risque et a de facto la responsabilité financière vis-à-vis des risques majeurs que connaît le pays (ex ante à travers les subventions et ex post- par les compensations, par exemple). La gestion des risques de manière plus stratégique permettra également au Ministère des Finances de mieux gérer ce passif financier après une crise nationale, qui n'est souvent pas budgétisé - que ce soit une forte augmentation du prix des denrées alimentaires ou du carburant, ou encore une catastrophe naturelle, ou une grosse sécheresse. Cela permettra également de positionner un pays

comme étant proactif dans la gestion des risques, ce qui peut servir comme un signal fort pour les investisseurs étrangers.

C. Liens avec le Cadre de Partenariat Stratégique

Le programme proposé contribuera directement à deux des trois piliers du Cadre de Partenariat Stratégique (CPS), à savoir (i) la prestation de services aux citoyens et (ii) le développement durable dans le changement de climat. Dans le pilier 2, il sera particulièrement bénéfique à la zone 2.4 du Programme : " Réduire la vulnérabilité et l'exclusion sociale " (SPP résultat : une meilleure coordination des politiques nationales et des mécanismes institutionnels pour réduire la vulnérabilité) ; Zone 2.6 du Programme : « la réforme du secteur de l'agriculture » (SPP résultats : Amélioration de l'intégration des petits producteurs dans les marchés intérieurs, amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation). Au titre du pilier 3, le programme proposé bénéficiera la zone 3.1 « Gestion de l'eau » (SPP résultat : meilleure connaissance des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau), et la zone 3.4 du programme « changement climatique » (la quasi-totalité des résultats du SPP, y compris : Amélioration de la coordination inter-agences et la cohérence de la politique sur le changement climatique ; Définir l'adaptation et planification de l'atténuation dans les secteurs clés ; développement d'outils et de mécanismes visant à accroître la résilience et de la vigilance)

Objectif(s) de Développement du Programme

L'objectif de développement du programme proposé (ODP) est : "d'améliorer l'architecture de la gestion du risque institutionnel et financier du Maroc et de renforcer les capacités nationales et locales pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des projets d'atténuation des risques".

A. Résultats clés du Programme

Les principaux résultats prévus associés à cette opération sont les suivants :

- Un système de gestion des risques plus intégré établi par la création de l'Office national de gestion des risques (ONGR), l'adoption d'une stratégie de gestion intégrée des risques, et la création du système d'information et gestion des risques (SIGR) ;
- Augmentation du nombre de personnes bénéficiant de la priorité sur les projets de travaux d'infrastructure publique, comme la modernisation anti-tremblement de terre de bâtiments publics (écoles, hôpitaux, etc.) et la protection contre les crues dans certaines provinces ;
- Augmenter le nombre de bénéficiaires couverts par l'assurance des risques contre les catastrophes naturelles (risques naturels, y compris les risques liés au climat), y compris un mécanisme pour les non-assurés ; et
- Les bénéficiaires directs du projet, parmi lesquels le nombre de femmes (%) [un indicateur clé].

Tous les indicateurs de résultats seront réexaminés lors de la préparation du projet et affinés à la lumière des activités de sous-secteurs spécifiques inclus dans l'opération.

II. Description du Programme

L'opération proposée vise à soutenir l'objectif du GdM d'introduire progressivement une approche plus stratégique et intégrée de la gestion des risques et à élargir les projets d'atténuation des risques. Comme mentionné ci-dessus, le GdM a commencé à élaborer une stratégie nationale pour la gestion intégrée des risques - un processus que la Banque mondiale a soutenu au cours des dernières années, notamment en fournissant des données analytiques dans le processus de développement de la stratégie, tel que résumé dans le rapport d'accompagnement : « Renforcer La résilience du Maroc : Données pour une stratégie de gestion intégrée des risques ». Un élément important qui doit figurer dans la stratégie est la création d'un bureau spécial, le Bureau national de gestion des risques (BNGR) pour coordonner l'analyse des risques, prendre les mesures, pour la prise de décision et l'allocation des ressources entre les différents ministères et échelons du gouvernement. En outre, le GM prend des mesures pour créer un système d'information et de gestion (SIGR) des risques à l'échelle du gouvernement qui permettra un échange et une gestion interministérielle des géo-références, des dangers et des données sur les risques. Le GdM est également dans le processus d'augmenter les projets d'atténuation des risques prioritaires dans le cadre de la stratégie globale de gestion des risques intégrée.

Pour les fins de cette opération, la Stratégie nationale du Maroc pour la gestion intégrée du risque qui est actuellement en cours de développement constitue le programme du gouvernement. Le GdM est dans le processus d'élaboration de sa stratégie, et a demandé à la Banque mondiale de soutenir le processus à travers la préparation de cette opération. L'établissement d'une approche plus intégrée de la gestion des risques est un objectif complexe et sur le long terme. Le GdM est conscient de la nature à long terme de cette entreprise et, par conséquent, a l'intention de progresser par différentes phases. Dans sa première phase (2014-2018), le programme du gouvernement sera concentré sur le renforcement de l'architecture institutionnelle et financière pour gérer un sous-ensemble de seuls risques. Dans sa deuxième phase (après 2018), le gouvernement vise à intensifier les activités de gestion des risques et raffermir les fondements institutionnels pour une approche totalement intégrée de gestion des risques.

Les limites du **Programme proposé pour ce PforR** sont définis en termes a) de calendrier, et b) des activités qui seront soutenues. En termes de calendrier a), le Programme appuiera la première phase du programme global du gouvernement, en mettant un accent particulier sur les systèmes de construction et les processus de gestion intégrée des risques. Le Programme devra donc soutenir les réformes institutionnelles et financières indispensables ainsi que des programmes d'atténuation des risques prioritaires qui peuvent être mises en œuvre au cours des cinq premières années du programme de gouvernement. En termes d'activités b), le programme (i) aider le gouvernement à l'institutionnalisation d'une approche plus intégrée de la gestion des risques (l'agenda institutionnel "soft"); (ii) appuyer les programmes existants qui sont essentiels à l'amélioration de la réduction des risques (les programmes "durs" d'infrastructure), et (iii) accélérer l'étendue et la mise en place des mécanismes de financement des risques ("financement" priorité de l'agenda). Comme souligné plus haut (voir paragraphe 8 et 9), diverses activités d'atténuation des risques sont déjà en place dans divers secteurs, qui sont

complétés par des activités émergentes sur l'amélioration du financement des risques de catastrophe. En plus d'un soutien à plus de cohérence et à une coordination intersectorielle des activités existantes, le programme fournira un appui à un sous-ensemble d'activités existantes, à la fois sur l'infrastructure ainsi que sur l'architecture du financement. Bien que les priorités des sous-secteurs soient redéfinies pendant la préparation, il est prévu qu'en ce qui concerne le côté infrastructure, les activités de gestion des risques naturels telles que la modernisation de bâtiments pour la protection contre les inondations figureront en bonne place. Les limites du programme seront davantage déterminées lors de la préparation.

Plus précisément, les activités du programme vont tomber sous trois piliers :

A. Appui à la réforme de la politique de développement institutionnel

L'objectif de ce pilier est de soutenir le Maroc dans la création d'institutions qui permettront une approche plus stratégique et intégrée de la gestion des risques. Les objectifs spécifiques qui seront financés sont : i) la création de l'Office national de gestion des risques (ONGR) ; ii) la mise en œuvre d'une (intersectorielle intégrée,) stratégie nationale et locale de gestion des risques (y compris les plans d'investissement sectoriels associés) ; iii) la mise en œuvre d'un système d'information de données de gestion des risques (RIMS), fondée sur l'application et le déploiement de MnhPRA et d'autres domaines de réforme de développement institutionnel prioritaires. Il est prévu que des indicateurs de décaissement associés (ILD) pourraient inclure :

- DLI1 : Etablissement d'un Office National de Gestion des Risques (ONGR)
- DLI2 : Une étape importante de la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des risques a été atteinte
- DLI3 : Opérationnalisation du système de gestion de l'information et des risques (RIMS)

B. Appui aux Projets de réduction des risques prioritaires

L'objectif de ce pilier est de soutenir la mise en œuvre de projets qui réduisent le profil de risque du Maroc. Un travail de modélisation a été entrepris avec la création de zones MnhPRA et des investissements spécifiques prioritaires ont été identifiés (voir également la section 2 ci-dessus, l'annexe 3 et le document d'accompagnement : « Renforcer la Résilience du Maroc : Données pour une stratégie de gestion intégrée des risques ») : i) les investissements dans la modernisation des écoles, hôpitaux, etc. ; ii) les investissements de protection contre les inondations dans les zones rurales et /ou urbaines, iii) les investissements des infrastructures communautaires à petite échelle (remblais de construction, ferme élevage, élévation des sources d'eau) ; iv) la création de systèmes d'alerte précoce contre les inondations et les tsunamis ; v) la création et la capitalisation des fonds garantis nécessaires pour l'évolution continue des marchés en cas de catastrophe et de l'assurance des risques, et d'autres projets d'atténuation des risques prioritaires. Les indicateurs associés de décaissement (ILD) pourraient inclure :

- DLI4 : Bâtiments publics prioritaires (nombre) modernisés contre tremblement de terre dans certaines provinces (c.-à-Nador, Al-Hoceima, Berkane, Taza, Tétouan) ; et

- DLI5 : Travaux de protection contre les inondations achevés (km) dans certaines provinces (comme à Kenitra, Tétouan, Casablanca et Sidi Kacem).

C. Appui aux Mécanismes de Financement des Risques

L'objectif de ce pilier est de soutenir la mise en œuvre des programmes qui améliorent l'architecture de financement des risques du Maroc, y compris dans le secteur agricole. Les objectifs spécifiques qui seront financés comprennent : i) le développement d'une stratégie de financement intégrée des risques, y compris la formulation de lois relatives aux risques de catastrophe et un appui pour les technologies de l'information (TI) pour la gestion des données et de l'infrastructure des marchés du risque ; ii) le développement d'une assurance paramétrique dans le secteur de l'agriculture, notamment par la création de systèmes de gestion de données météorologiques améliorées ; iii) la création et la capitalisation des fonds garantis nécessaires pour l'évolution continue des marchés d'assurances contre les catastrophes et les risques agricoles, et d'autres domaines de financement des risques prioritaires. Indicateurs associés de décaissement (ILD) pourraient inclure :

- DLI6 : Mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire à la mise en œuvre de la loi de financement des risques de catastrophes (34-08) ;
- DLI7 : Mise en place d'un système de gestion de données météorologiques pour appuyer la mise en œuvre de l'assurance paramétrique dans le secteur de l'agriculture ; et
- DIL8 : Capitalisation des Fonds de solidarité Contre Les événements catastrophiques (FSEC) par le crédit direct ou contingent reçu.

Tous les indicateurs de l'IDD seront réexaminés lors de la préparation du projet et affinés à la lumière des activités spécifiques du sous-secteur. Un IDD supplémentaire à explorer concerne la nécessité de prendre des dispositions éventuelles pour un financement d'urgence au cas où une catastrophe se produirait pendant mise en œuvre du projet. Ce serait semblable à une approche utilisée dans SIL où les composantes «zéro» sont incluses pour permettre une réaffectation des fonds du prêt en cas de sinistre pendant la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne les modalités d'exécution, les Ministères concernés vont jouer un rôle clé au cours de la mise en œuvre, en particulier le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Urbanisme et le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. En outre, en raison de leur rôle essentiel en tant que premiers intervenants en cas de catastrophes naturelles, les collectivités locales vont également jouer un rôle clé dans la préparation et la mise en œuvre du programme. À l'heure actuelle, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG) joue le rôle principal en matière de coordination globale du programme. L'équipe est en discussion avec le GdM pour renforcer la coordination globale du projet en établissant un mécanisme de coordination du programme à travers la nomination d'un homologue pour la Banque, pour la préparation du programme et la mise en œuvre qui pourrait également servir de précurseur pour l'Office national de gestion des risques (ONGR). Enfin, le Ministère des Finances va également jouer un rôle de premier plan à la

lumière de l'importance des questions de financement des risques dans la première phase du programme.

II. Examen environnemental et social initial

En termes de gestion des risques environnementaux et sociaux, le programme proposé est considéré comme adéquat pour le financement Pforr. L'examen des critiques potentielles effectué sur la base de l'outil de dépistage Pforr E & S montre que : a) qu'il est prévu que les risques environnementaux et sociaux du programme soient modérés, b) la capacité de gestion de E & E est susceptible d'être adéquate bien que les risques concernant la complexité institutionnelle du programme devront être pris en compte ; c) les risques liés à l'environnement et au contexte social du programme (patrimoine culturel ou les habitats naturels, etc.) peuvent être gérés, et d) les risques de réputation sont faibles.

En ce qui concerne les risques sociaux et environnementaux du projet (point a) ci-dessus), conformément à la procédure opérationnelle OP 9.00, le Programme ne financera pas les activités susceptibles d'avoir des impacts négatifs importants qui sont sensibles, variés ou sans précédents sur l'environnement et/ou sur les personnes affectées. En fait, le programme est susceptible d'apporter des avantages importants aux communautés, à la fois à travers son pilier institutionnel et au travers des activités spécifiques qui seront financés. Les investissements physiques dans la modernisation des constructions ne devraient avoir aucun effets sociaux négatifs en termes de réinstallation ou d'acquisition de terres, par contre ils pourraient procurer des avantages environnementaux, en particulier s'ils sont associés à des mesures d'efficacité énergétique. Les activités du programme visant à améliorer la résilience de l'agriculture et la défense contre les catastrophes naturelles peuvent également avoir des bénéfices auxiliaires en termes de protection de l'environnement. Cependant, une attention particulière devra être accordée aux investissements de protection contre les inondations, à la fois en termes de risques sociaux et environnementaux.

En ce qui concerne la capacité des systèmes nationaux du Maroc (point b) ci-dessus), le Maroc dispose de systèmes nationaux fiables mis en place pour gérer les risques associés aux activités du programme, bien que des faiblesses spécifiques existent : par exemple, l'indemnisation rapide en cas d'acquisition de terre. La nécessité d'une coordination et d'une synchronisation des normes et des procédures de garanties à travers un certain nombre d'organismes d'exécution des activités du programme a le potentiel d'être problématique et mérite une attention particulière. Toutes les faiblesses spécifiques relatives à l'exécution des activités du programme feront l'objet de mesures correctives recommandées dans le plan d'action du programme.

En conjonction avec la première mission de préparation qui précisera la portée et le contenu du programme, une évaluation du système social et de l'environnement (ESSA) sera lancée pour évaluer l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux qui peuvent être associés avec le programme ainsi que la capacité organisationnelle de l'Emprunteur pour la gestion de l'évaluation et du suivi (E&S). Les résultats de l'ESSA informeront la conception des programmes et des mesures clés pour améliorer la gestion des risques d'E&S seront incluses dans le Plan d'action du programme ou dans le cadre de résultats. En outre, le développement de l'ESSA fournira une plate-forme pour engager les intervenants du programme dans des consultations relatives aux aspects E&S.

III. Financement Prévisionnel

Source :	(M de USD)
Emprunteur/Bénéficiaire	
BIRD	75.00
IDA	0.00
Autres (préciser)	0.00
Total	75.00

IV. Point de Contact

Banque mondiale

Contact : Mr. Axel Baeumler
Titre : Economiste Infrastructure Senior
Tel : (202) 458-8038
Email : abaeumler@worldbank.org

Emprunteur/Client/Bénéficiaire

Contact : Royaume du Maroc
Titre :
Tel :
Email :

Agence d'Exécution

Contact : Ministère des Affaires Générale et de la Gouvernance- Mme Benchekroun
Titre : Chargée de Mission auprès du Chef du Gouvernement
Tel:
Email: benchekroun@affaires-generales.gov.ma

V. Pour obtenir des renseignements supplémentaires contactez :

The InfoShop
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (202) 458-4500
Fax : (202) 522-1500
Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>